



Compte-rendu du CSAL du 2 avril 2024

Déclaration liminaire :

La CGT Finances Publiques 91 a fait une déclaration liminaire dénonçant la politique d'austérité budgétaire avec les 10 milliards d'économies (voir en annexe).

Réponse apportée par le DDFIP91, M FOURQUET : il ne lui appartient pas de commenter les orientations gouvernementales et la Fonction Publique n'est pas qu'un coût, cependant, on ne peut continuer avec un si gros déficit public.

Volonté de maintenir l'accueil avec l'Humain, car le numérique n'est pas maîtrisé par toute la population, on ne peut pas laisser sur le carreau cette frange de la population.

Modification de l'accueil à la Trésorerie Essonne Amendes (TEA) A compter du 1^{er} Juillet 2024

Constat :

- 60 % de l'accueil physique ne concerne pas la TEA. Attente d'une heure à une heure 30 pour 3 minutes de réception.

- 30 % concerne des paiements mais pas de numéraire.

Les demandes peuvent être traitées par courriel ou e-contact et courrier, et les paiements par chèque ou CB peuvent se faire en ligne ou par téléphone.

Avec la fermeture de l'accueil de la TEA : pas de dégradation de l'accueil des usagers.

Les agents seront formés pour la communication par téléphone à destination des usagers . Des affiches seront mises sur l'ancien site à Évry (tribunal informé également).

La fermeture de l'accueil physique a pour objectif de renforcer l'accueil téléphonique .

Un accueil physique restera une option offerte aux usagers, mais il se fera exclusivement sur rendez-vous, via le module de l'APRDV ou après contact téléphonique/courriel de l'utilisateur.

Précision : la fermeture de l'accueil au fil de l'eau était souhaitée par les agents, face aux multiples agressions/menaces verbales dont ils sont victimes.

La CGT s'est abstenue sur ce vote.

Harmonisation des horaires d'accueil dans les services

Il s'agit d'un dispositif de redéploiement et non d'accueil supplémentaire.

Les horaires seront positionnés sur 3 jours au lieu de 4 jours de 8h30 à 12h.

Afin de recentrer les missions des agents, meilleur service à nos usagers, amélioration de l'accueil téléphonique.

Pas de logique de moins d'accueil, composante à part entière des missions du SIP.

Les CDS ont été informés mais est-ce que les agents ont été concertés ?

La CGT demande que les agents puissent s'exprimer sur le sujet.

L'accueil téléphonique :

Meilleurs services par d'autres canaux : Le vecteur téléphonique doit monter en puissance.

Une orientation afin de revaloriser le téléphone > 80 % de « décroché », objectif irréaliste selon le DDFIP91.

Objectif DDFIP91 : 50% de « décroché ».

E-contact :

La Direction nous indique que le canal de messagerie respecte le standard de délai de réponse qui est fixé à une semaine : 90 % de réponse.

La CGTFIP91 demande quelle est la qualité de réponse ?

Sachez que : Les indicateurs reposent uniquement sur le délai de réponse. Aucune analyse n'est faite sur le fond !!!!!

Le SIP de corbeil

Depuis le 18 mars ne reçoit plus d'APRDV, uniquement sur RDV téléphonique.

La CGT a rappelé que les réorganisations doivent passer par le CSAL.

Au cas particulier, aucune information n'a été faite aux OS

Le multicanal est saturé, à force de ne plus avoir d'interlocuteur, les usagers utilisent tous les canaux.

Voir pour une ouverture de plage le mercredi après-midi, les CDS seront interrogés.

A l'avenir, la DDFIP souhaite mettre en place les RDV téléphoniques en télétravail.

Des RDV en visio peuvent être envisagées en EFS (ce point sera évoqué lors de la Formation Spécialisée)

Le Président propose :

- Les horaires de 8h45 - 12h15 la fin de l'accueil, au final les agents n'ont pas le choix !!!!

- Un sondage via les CDS sera réalisé auprès des agents pour remplacer une matinée par une après-midi.

La CGTFIP91 a voté contre ces nouveaux horaires car cette modification ne sert qu'à palier le manque criant d'effectifs, et va mettre les agents en difficulté pour la gestion de leur vie personnelle (garde d'enfant notamment) !!! Les représentants des personnels ayant majoritairement voté contre (FO et CGT), le CSAL sera donc reconvoqué sur ce point.

Bilan de la formation professionnelles 2023 et plan départemental de formation 2024

1ère année de la mise en œuvre de l'applicatif SEM@FOR, avec plusieurs bugs. Changement de pratique : c'est l'agent qui doit s'approprier sa formation.

La CGT-FIP91 a demandé : Combien de refus de formation par les CDS ?

La formation est un droit.

La Direction s'informerait sur le nombre de refus.

Nous avons rappelé que **ces e-formations sont régulièrement réalisées dans des conditions de formation** dégradées sur leur bureau de travail, en plein exercice de leur mission. Voir cliquer pour valider une formation et éviter de se faire relancer ! **745 agents n'ont pas commencé ou terminé une e-formation à laquelle ils étaient inscrits, soit 50 % !**

Nous avons demandé à ce que tous les agents déposent un jour de formation dans sirhius lorsqu'il réalise une e-formation.

Pour la CGT, Les formations en présentiel doivent être privilégiées par rapport aux e-formations. L'application SEM@FOR ne doit pas laisser aux seuls agents la responsabilité de leur parcours de formation. Les formations doivent leur être rappelées et proposées par le service de la formation professionnelle et leurs chefs de service.

Recrutement

- recrutement Handicap* : 1 A et 2 C

PRS : A et les 2C au SGC Palaiseau ainsi qu'au SIP Massy

Depuis 2019 la loi permet le recrutement des Contractuels.

- 1 C affecté au CDIF pour GMBI

- 1 gardien concierge sur Juvisy pour 3 ans

- 1 C TEA pour 3 ans.

Renouvellement de contractuels en 2022 :

12 agents pour 1 an, La DG a autorisé le renouvellement de ces agents pour 3 ans, ainsi 9 agents ont été renouvelés.

Attractivité de la DGFIP : dans ce cadre, la DDFIP91 a participé à 25 événements :

Intervention dans les établissements scolaires et les forums de l'emploi.

DGFIP a un déficit d'image.

La CGT-FIP91 a indiqué que les contractuels ne sont pas « fléchés » dans l'annuaire, contrairement aux apprentis et stagiaires .

Réponse : ils figurent à l'équivalence du grade.

La CGT s'est abstenue sur ce vote, du fait des e-formations qui ne permettent pas aux agents de se former correctement.

Bilan d'exécution du budget 2023 et budget 2024 de la DDFIP

Nouvelle baisse du budget pour 2024 !

*Après une baisse de 15,88 % entre 2021 et 2023 (2021/2022 : -3 % et entre 2022/2023 : -13 %), restriction budgétaire oblige (10 milliards), **il faut faire 108 millions d'économies à sein de la DGFIP.** Le programme 156 est l'essentiel de notre ressource (immobilier).*

Pour l'instant ces coupes budgétaires n'ont pas atteint l'enveloppe locale, mais une baisse de 3 à 5 % du budget serait possible, la DG n'ayant débloqué que 90 % du budget à ce jour.

Aucun projet immobilier n'a été validé (il y avait notamment l'isolation thermique du site de Massy).

Seuls ont été retenus les travaux pour l'installation sur le SIP d'Evry, ainsi que le relamping (fin de vie des néons) : coût de 50 à 60.000 €.

Le budget pour l'informatique est maintenu.

➤ **Dépenses à venir au sein de la DDFIP 91 :**

- ◆ Le déploiement de la ToIP : La téléphonie fonctionnant via le réseau internet pour les sites de Corbeil 21bis (Corbeil Essonne) et de Juvisy sur Orge.
- ◆ La fin du marché public global de performance (MGP) de Rénovation et réaménagement du centre des finances publiques 75 rue Féray à Corbeil-Essonnes.
- ◆ La poursuite du marché public national de sécurité relatif au déploiement des centrales alarme sur nos sites réalisés par la société Scutum.
- ◆ Le transfert de la Trésorerie Essonne Amende sur le site de Corbeil.
- ◆ La poursuite du déploiement des GFA (Gestionnaire de Fil d'Attente) sur les SIP.
- ◆ L'aménagement du SIP d'Evry et du SGC d'Evry dans les nouveaux locaux pris à bail rue Truffaut.
- ◆ La restitution des anciens locaux hébergeant la Trésorerie Essonne Amende et le SGC d'Evry.
- ◆ La poursuite du relamping sur les sites.
- ◆ La rénovation du restaurant administratif de Palaiseau.
- ◆ Le financement des études de faisabilité architecturale liées au projet de regroupement des services de direction sur le site domanial du 27 rue des Mazières.
- ◆ Renouvellement de tous les mopieurs : à voir la pertinence des mopieurs, sinon ils seront remplacés par des copieurs plus petits.

- ◆ Investissement du mobilier neuf en retrait, récupération du vieux mobiliers.

Le mot d'ordre = faire des économies !!!

Changement de dénomination du SPF

La CGT-FIP 91 a déposé une motion (en annexe), sans réponse du DDFIP91.

Impact des Jeux Olympiques dans l'Essonne

L'Essonne n'est pas impactée ?

La CGT a demandé pourquoi alors les agents ont reçu une demande de plan de congés pour les JO ?

Le directeur a répondu que c'était une demande pour tous, que ça n'était pas un sujet !
Les services restent ouverts.

Les agents habitants dans les périmètres rouges ou noirs (Paris), auront la possibilité de télétravailler. Les agents concernés doivent en informer les CDS et RH.

CGT : mais quelle sera la communication aux agents sur ces modalités ? Réponse : par les CDS + message dans Ulysse 91. Information dès communication des règles applicables, et directives pour les transports collectifs.

- Passage de la flamme olympique le 22 juillet 2024:

Communes concernées : Etampes, Massy-Palaiseau, Draveil, Montgeron, Chamarande, Marcoussis- Centre National de Rugby, Dourdan, Evry-Courcouronnes/ Bondoufle (ville étape, la dernière de la journée, avec des célébrations prévues au Stade Robert Bobin).

Des incidences sont possibles avec restriction de circulation mais possibilité de TT.

Un tiers-lieu est prévu pour les agents qui travaillent sur Paris, ils pourront venir au 128 champs Elysées, dans le bureau occupé précédemment par le SIP d'Evry. Le SDNC va recenser toutes les salles disponibles. Nous avons demandé que les agents de la DDFIP 91 en soient informés, pour ceux qui pourraient en avoir besoin.

Pour l'instant la Direction ne dispose pas d'informations détaillées sur l'organisation de cette journée.

Une file sera bloquée sur l' A6 pendant tous les JO, les agents seront donc impactés.
Traitement au cas par cas.

Questions diverses

- **Arrivée d'un nouveau Medecin de Prévention** : à compter du 02/04/2024, le Dr Barry, présent 2 jours par semaine sur le sud du département, sera basé à Evry.
Le Dr Delescure sera sur le secteur Nord et basée à Massy.

- Le devenir des PCE :

Réunion en Direction du Contrôle Fiscal : annonce de la disparition des PCE ?
Le DDFIP91 a signifié qu'un groupe de travail est en cours, menant réflexion du devenir des PCE. Nouvelle organisation ? Regroupements ? Pas vraiment de réponse précise.

La CGT-FIP91 a demandé que compte tenu de la suppression du PCE d'Etampes (antenne de Corbeil) est-ce que cela sera généralisé ? Cette question est anxiogène pour les collègues.

Réponse : pas de suppression du PCE, réorganisation éventuelle des missions.
En réflexion : la suppression de certains PCE, avec moins de PCE sur le territoire, voir une polarisation ?
Il y a toujours eu une réflexion sur l'expertise. Un GT sur le devenir des PCE est en cours au niveau national, mais il n'y a pas de calendrier. Les GT sur le PCE ont débuté en 2013. C'est pas le sujet pour l'instant dans le 91.

La CGT-FIP91 a demandé à quelle échéance interviendrait cette restructuration. Réponse au 01/09/2025 (quand même !!!)

- Le transfert de la TEA (Trésorerie Essonne Amendes) au 75 rue Féray :

La CGT-FIP91 a demandé (pour la seconde fois) confirmation qu'il s'agissait bien d'une restructuration, avec à la clé la prime de restructuration de service (PRS) dont le montant est lié entre autres à la distance.

La direction est en attente de réponse de la DG suite à une deuxième saisie (nous n'étions pas d'accord avec le premier refus que nous avait opposé la direction).

Depuis nous avons eu gain de cause ! « Le transfert de la trésorerie dans une autre commune s'analyse comme une restructuration au sens de l'arrêté du 17 mai 2019 pour l'ouverture du droit au bénéfice de la PRS.

Cependant, pour pouvoir en bénéficier, il faudra que la nouvelle résidence administrative soit plus loin que l'ancienne. Ceux qui se rapprocheront n'auront rien car il y a moins de 10 km entre l'ancienne et la nouvelle résidence administrative. »

En revanche, nous avons demandé si les agents bénéficiaient des priorités liées aux restructurations, puisque ils partent d'Evry à Corbeil, donc transfert d'emplois ?

Réponse : et bien NON ! Pas de transfert d'emplois !!! **Simple déménagement selon la Centrale !!!** Donc pour les agents qui ne suivraient pas la mission, ils devront faire une demande d'affectation locale, sans priorité liée à cette restructuration !

Pour nous ahurissant puisqu'il s'agit d'une restructuration ?!

Le problème est aussi la date pour la mutation locale, car le transfert est au 01/07/2024. Dans les faits, ils sont obligés de venir à Corbeil au 1^{er} juillet ! Cool non ?

- l'évolution de carrière pour un syndiqué :

La CGT-FIP91 a demandé si le fait d'être syndiqué est un frein pour l'évolution de carrière ? Car pour un certain CDS, c'en est un !

En effet, ce CDS a fait comprendre à un agent que s'il souhaitait évoluer dans le grade supérieur, il devait renoncer à être syndiqué !

Réponse du DDFIP : tout le monde est traité à la même enseigne, il n'y a pas de discrimination ! Un CDS n'a pas à faire cette réflexion.

La CGT rappelle à ce chef de service que nombre de syndiqués, à la CGT, sont promus chaque année, ne lui en déplaît ! Son intimidation sur cette question n'est pas acceptable !

- les recours du CREP

La CGT-FIP91 : Combien y a-t-il eu de recours hiérarchique ?

Réponse : 5 recours hiérarchiques.

La DDFIP 91 est contrainte, l'évaluateur est le N+1, le cadre A est mentionné et mandaté par leur CDS, l'exercice est compliqué.

Le CDS ne va pas à l'encontre de la décision du cadre A.